



=====

SMPAS – Syndicat Intercommunal des Eaux

=====

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

=====

Nombre de membres dont le Conseil doit être composé : 15
Nombre de Conseillers en exercice : 15
Nombre de Conseillers qui assistent à la séance : 12

Le dix-sept janvier deux mille vingt-trois à dix-huit heure, le comité syndical, dûment convoqué, s'est réuni en son siège, sous la Présidence de Monsieur Gilles MAGNON, en séance ordinaire conformément aux articles L.2121-10 à L.2121-12 du code des collectivités territoriales

Date de convocation : 10 janvier 2023

MEMBRES TITULAIRES PRESENTS : Jean-Philippe ROCHE, Sylvain FRANCOIS, Gilles MAGNON, Raymond MARION-FERRIER, Richard GUIELMINI, Fabien SYLVAIN, Sébastien CHOUPAS, Frédéric TRON, Philippe BERNA, François BROCARD, Laurence ALGOUD, Laurent SAYN, Hélène SYLVESTRE

MEMBRES SUPPLEANTS PRESENTS : Néant

MEMBRES TITULAIRES EXCUSES : Julie MEURANT

SECRETAIRE DE SEANCE : Sylvain FRANCOIS

Objet : Election du 4ème Vice-Président du Syndicat des Eaux SMPAS et désignation des membres du bureau N°2023-01-17-03

Conformément aux Statuts du Syndicat et à l'article L.5211-10 du Code Général de Collectivités Territoriales, il est rappelé que le nombre de Vice-Présidents est fixé à 4 selon l'article 10 des statuts.

ELECTION D'UN (E) 4EME VICE-PRESIDENT (E)

Le Président invite le Comité Syndical à procéder à l'élection au scrutin uninominal à la majorité absolue.

Il rappelle que les Vice-Présidents (es) sont élus (es) au scrutin secret et à la majorité absolue des membres du Comité Syndical.

Si après deux tours de scrutin aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative.

En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Le Président demande aux membres s'il y a des candidats.

Est candidat Laurent SAYN.

Après avoir pris acte de ces candidatures, l'élection est opérée.

Résultat du 1er tour de scrutin


- a) Nombre de présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 12
- b) Nombre de présents votants : 12
- c) Nombre de pouvoirs : 2
- d) Nombre de votants (enveloppes déposées) (b + c) : 14
- e) Nombre de suffrages déclarés nuls : 1
- f) Nombre de suffrages exprimés (d-e) : 13

Ont obtenu les votes suivants :

Laurent SAYN : 13 voix

Monsieur BROCARD François et Madame Laurence ALGOUD sont nommés assesseurs

Envoyé en préfecture le 19/01/2023
Reçu en préfecture le 19/01/2023
Publié le
ID : 026-252602255-20230119-2023011703-DE



Ayant obtenu la majorité des suffrages, Monsieur Laurent SAYN est proclamé 4ème Vice-Président. Suite à la proclamation du résultat de l'élection, le Vice-Président nouvellement élu est immédiatement installé

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Conforme au registre des délibérations,
Mirabel et Blacons, le 19/01/2023

Le Président, Gilles MAGNON

Acte certifié exécutoire suite à la transmission en Préfecture le : 19/01/2023
et publication le : 19/03/2023

Le Président

